

Clôtures et aménagements extérieurs

Présentation

Les éléments extérieurs méritent une attention particulière compte tenu de leur tonnage et de leur dangerosité potentielle. Il est important de définir au moment de la pré-visite avec la MOA le périmètre de caractérisation de ces éléments extérieurs.

NB : La liste des équipements ci-dessus n'est pas exhaustive, il convient notamment de rajouter les équipements de contrôle d'accès (barrières, portillons), les équipements spécifiques (éléments architecturaux, cuve sprinkler, pompe à essence,...).

Les réseaux sont traités dans la **Fiche N°11 Les réseaux**.



Conteneurs déchets



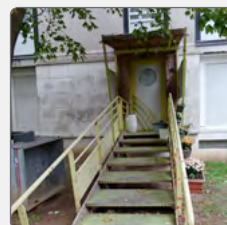
Luminaire extérieur



Massifs et bordures



Aires de jeu,
équipements sportifs



Serrurerie



Déchets diffus



Cuve enterrée



Local électrique



Cuve



Voirie



POINTS D'ATTENTION

- ⊕ Les enrobés peuvent être pollués par de l'amiante ou par des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).
- ⊕ La serrurerie peut être potentiellement polluée par de la peinture au plomb.
- ⊕ Les clôtures peuvent avoir été réalisées en dalle de fibrociment (amiante).
- ⊕ En présence de tartan, il existe un risque de présence d'amiante et de mercure.
- ⊕ Attention également à la pollution des dalles bétons en milieu industriel.
- ⊕ Tous les diagnostics obligatoires (amiante, plomb, termites,...) doivent avoir été réalisés en amont du diagnostic déchets.
- ⊕ Les luminaires et systèmes de contrôle d'accès sont des DEEE.
- ⊕ En présence de cuve enterrée, il existe un risque de pollution des sols.
- ⊕ Des analyses en fond de fouille (diagnostic spécifique) peuvent être nécessaires à la réutilisation des terres excavées.
- ⊕ Ne pas oublier tous les déchets résiduels, dangereux et non dangereux, qui doivent être diagnostiqués.



Extrait de la grille d'inventaire du diagnostiqueur

Désignation	Unité	Matériaux	Code déchet	Typologie	Filière recommandée
Haie	m³	Végétaux	20 02 01	DND	Valorisation déchets verts
Arbres	m³	Végétaux	20 02 01	DND	Valorisation déchets verts
Terre végétalisée	m³	Terre non polluée	20 02 02	DI	Réutilisation ou recyclage déchets inertes
Terre de remblai	m³	Gravats	17 01 07	DI	Réutilisation ou recyclage déchets inertes
Pallissade bois	m²	Bois	17 02 01	DND	Réemploi ou recyclage bois ou valorisation énergétique
Grillage métallique rigide	m²	Métaux	17 04 05	DND	Réemploi ou recyclage récupérateur de métaux
Grillage métallique souple	m²	Métaux	17 04 05	DND	Réemploi ou recyclage récupérateur de métaux
Cloture béton	m²	Béton	17 01 01	DI	Réutilisation ou recyclage béton ou déchets inertes
Claustra aluminium (type et dimensions)	m²	Aluminium	17 04 02	DND	Réemploi ou recyclage récupérateur de métaux
Enrobé non pollué	m³	Bitume	17 05 04	DI	Réutilisation ou recyclage déchets inertes
Grave sous-couche	m³	Gravats	17 05 04	DI	Réutilisation ou recyclage déchets inertes
Bordure et tuyaux de caniveau en béton	ml	Béton	17 01 01	DI	Réutilisation ou recyclage béton ou déchets inertes
Regard béton	m³	Béton	17 01 01	DI	Réutilisation ou recyclage béton ou déchets inertes
Chambre de tirage béton	m³	Béton	17 01 01	DI	Réutilisation ou recyclage béton ou déchets inertes
Anneau de puits béton	m³	Béton	17 01 01	DI	Réutilisation ou recyclage béton ou déchets inertes
Luminaires	u	Métal/plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Lampes extraites des luminaires	U	Composite verre+métal+gaz	20 01 21*	DD	Réemploi ou éco-organisme ecosystem
Serrurerie	m3	Métaux	17 04 05	DND	Réemploi ou recyclage récupérateur de métaux

* Déchets dangereux

Information filière

- Les équipements électriques non réemployables / réutilisables doivent être remis aux éco-organismes en charge des DEEE.
- Les végétaux suivent la filière déchets verts, la terre suit la filière appropriée, en fonction de son niveau de pollution.
- Les bétons peuvent être traités avec les bétons du bâtiment si les éléments ne peuvent pas être réutilisés.



Astuces

- ➔ Saisissez précisément les cotes des éléments de clôture si leur réutilisation est envisagée.
- ➔ Il est également conseillé de prendre un maximum de photographies car les éléments extérieurs font rarement l'objet d'un plan d'implantation.
- ➔ Soyez vigilant au dimensionnement de la végétation qui génère rapidement des volumes importants (et donc des coûts logistiques).
- ➔ Avant d'intégrer la voirie dans les volumes à évacuer, il convient de vérifier l'absence d'amiante et de HAP dans les enrobés par des analyses spécifiques (à préconiser le cas échéant).

+ POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition/ réhabilitation significative de bâtiments, DÉMOCLÈS
- Guide d'information sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre, DÉMOCLÈS
- Annuaire des filières locales : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>
- Site d'**ecosystem** : <https://www.ecosystem.eco/>